

Question :

Quels sont les divers types d'innovations hérétiques ? Est-ce que chaque innovation hérétique est un égarement ? Si tel est le cas, je pense que les signes de vocalisation ajoutés au Noble Coran, comme : la damma, la fatha, la kasra ; les signes de syllabation, comme le sokoun, le point et le nabra ainsi que les signes diacritiques, tout cela tient de l'innovation ; puisque le Noble Coran de l'époque du Prophète (صلى الله عليه وسلم) était seulement transcrit sur des feuillets sans aucun de ces signes-là dont il est muni actuellement. Est-ce que le fait de le munir de tels signes est considéré comme une innovation ? Est-ce que cette innovation, en particulier, est un égarement ?

Réponse :

L'innovation hérétique se divise en deux types : Une innovation en matière de religion et une innovation loin du domaine religieux, comme à titre d'exemple sur ce dernier type : toutes les nouveautés réalisées sur le plan industriel ainsi que les inventions modernes. La règle initiale à ce sujet est la permission sauf au cas où il y aurait une preuve légale l'interdisant.

Quant à l'innovation en matière de religion, il s'agit de tout ce qui risque d'imiter ce qui est déjà légiféré par Allah, comme par exemple : Les invocations faites en commun et en chœur, les divers actes ayant lieu lors de la célébration des Mawlid (jours de naissance), de la célébration de la nuit de la mi-Cha`bân, de la vingt-septième nuit de Radjab, de la quarantième nuit après la mort d'un défunt, de la récitation du Noble Coran pour les morts près des tombes... et d'autres encore qu'on ne peut compter. Il n'existe pas de distinction en ce qui concerne l'innovation en matière religieuse et le jugement les concernant. Certes, toute innovation hérétique est un égarement, conformément à ce qui a été authentiquement rapporté d'après le Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui a dit : « **Celui qui innovera dans notre religion des choses qui n'en font pas partie, qu'on les lui rejette.** Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim. Selon une autre version : **Tout acte non conforme à nos enseignements est à rejeter.** » Rapporté par Mouslim. Citons également ce qu'a rapporté Al-Irbâdd ibn Sâriyya (عنه الليرضي) qui a dit : « **Le Messager d'Allah nous fit une exhortation si édifiante que les cœurs frémirent et que les yeux fondirent en larmes. Ainsi, nous avons dit : "O Messager d'Allah ! Comme si c'était ta dernière exhortation (littéralement : l'exhortation de celui qui fait ses adieux, à l'approche de la mort). Donne-nous tes conseils." Il dit : "Je vous conseille de craindre Allah, d'écouter et d'obéir (au gouverneur) même s'il s'agit d'un esclave abyssin, car celui qui, parmi vous, vivra après moi, verra de graves discordes. Attachez-vous fermement à ma Sunna ainsi qu'à celle des Califes bien-guidés. Attachez-vous y même avec vos molaires et gardez-vous des innovations en matière de religion. Certes, toute innovation hérétique est un égarement."** » Rapporté par Ahmad, Abou Dâwoud, At-Tirmidhî et Ibn Mâdja.

Quant aux lettres coraniques munies de signes de vocalisation, ceci n'est pas une innovation hérétique, même si ceci n'existait pas du temps du Prophète (صلى الله عليه وسلم). Il s'agit-là plutôt d'un intérêt général, vu les divers arguments législatifs ordonnant sa préservation par tout moyen.

Nous vous recommandons de lire l'ouvrage intitulé "Al-I'tisâm" rédigé par Ach-Châtibî qui a amplement détaillé ce sujet.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Président
`Abd-Allah ibn Qa'oud	`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Al-'Azîz ibn `Abd-Allah ibn Bâz

